



DEMANDE DE PREPARATION DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

EMPLOYEUR

N° SIRET Complet : - - - . - - - . - - - . - - - Code APE ou NAF :

Raison Sociale :

Nom du Chef d'établissement :

Adresse du lieu de travail :
 CP : Ville :

Tél : Fax :

Nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire :
 CP : Ville :

① Nombre de salariés : ② Secteur de référence : ③ Régime social : URSSAF MSA

Convention collective applicable : IDCC :

APPRENTI

Nom : (*en majuscules*)

Prénom :

Sexe : M F ④ Nationalité :

Adresse :
 CP : Ville :

Né(e) le : ... / ... / ... A : Dép (...) Tél :

Dernière classe fréquentée : ⑤

⑥ Niveau de formation actuel : ⑦ Diplôme le plus élevé obtenu : ... ⑧ Situation avant l'apprentissage : ...

Apprenti junior : OUI NON A bénéficié d'un dispositif d'accompagnement : ⑨

Si l'apprenti est mineur :

Nom et prénom du représentant légal :
 Qualité : Père Mère Tuteur

Adresse si différente :
 CP : Ville :

LE CONTRAT ET LA FORMATION

Dates du contrat Début : / / Fin : / / Durée : Mois

Diplôme préparé : Durée de travail hebdomadaire : H/Sem

Nom et Adresse du CFA : **CFAI COROT - Parc Massilia - 33 Boulevard Capitaine Gèze**
 CP : **13333** Ville : **MARSEILLE**

Nom et prénom du maître d'apprentissage : Nom de naissance :

Né(e) le : ... / ... / ... Qualification : Années d'expérience dans le métier : ans

Salaires mensuel brut à l'embauche : € SMIC SMC ⑩

Travail sur machine dangereuse ou exposition à des risques particuliers : oui non

1^{ère} Année du _____ au _____ : % du du _____ au _____ : % du

2^{ème} Année du _____ au _____ : % du du _____ au _____ : % du

3^{ème} Année du _____ au _____ : % du du _____ au _____ : % du

Avantage en nature à déduire du salaire brut : Nourriture € Logement € Total : €

Cette demande ne peut servir de pré-inscription au CFA. Seul, le contrat complet et signé le permet.



__ DEMANDE DE PREPARATION DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE __

✔ Marche à suivre ...

Vous souhaitez conclure un contrat d'apprentissage

Vous trouverez ci-joint une demande de contrat d'apprentissage ainsi que sa notice explicative.

Une fois renseignée, vous devrez nous la retourner avant le démarrage de l'apprenti(e) dans l'entreprise, **accompagnée d'un règlement par chèque de 47,84 € établi par l'employeur , libellé à l'ordre de la CCIMP .**

Vous n'avez plus de formulaire CERFA à remplir :

Notre Service **PLUS** se chargera de mettre tout en œuvre pour vous remettre un contrat d'apprentissage conforme à la législation réglementaire.

Dès réception de la demande entièrement renseignée, le contrat d'apprentissage vous sera adressé.

✔ Comment renvoyer cette demande

☛ Adresse postale :

MARSEILLE

CCIMP

Contrat d'apprentissage

35, rue Sainte Victoire - BP 21856

13221 Marseille Cedex 01

AIX EN PROVENCE

CCIMP - Contrat d'apprentissage

Espace Forbin bât Austerlitz

Place John Rewald

13617 Aix en Provence Cedex 01

☛ Vous pouvez également renvoyer ce formulaire par fax

04 91 13 85 03

Nous vous rappelons que le contrat d'apprentissage doit être conclu par écrit et enregistré sous peine d'être déclaré nul et requalifié en contrat de travail de droit commun, entraînant le versement de rappels de salaires auxquels aurait droit tout autre salarié de l'entreprise.

Horaire du Service Contrat d'Apprentissage :

Marseille

Lundi de 8h30 à 16h30

FERME LE MARDI

Mercredi de 8h30 à 16h30

Jeudi de 8h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 16h30

Aix en Provence

FERME LE LUNDI

Mardi de 8h30 à 12h15

Mercredi de 8h30 à 12h15

Jeudi de 8h30 à 12h15

FERME LE VENDREDI

NOTICE EXPLICATIVE

1 – NOMBRE DE SALARIES

Nombre de salariés de l'entreprise (en excluant les apprenti(e)s).

2 – SECTEUR DE REFERENCE

Entreprise inscrite :

- 1 Répertoire des Métiers
- 2 Registre du Commerce et des Sociétés Uniquement
- 3 Entreprise relevant du secteur agricole
- 4 Entreprise de Transport
- 5 Profession libérale
- 6 Secteur associatif
- 7 Autre employeur
- 8 Double immatriculation (Rép. des Métiers + RCS)

Si l'entreprise est inscrite à la Chambre des Métiers ou à la double immatriculation :

Ne pas établir cette demande et contacter :

La Chambre des Métiers
5, Bd Pèbre – 13008 Marseille
04 91 32 24 24

3 – REGIME SOCIAL

- **URSSAF**
- **MSA** Si l'employeur cotise à la MSA ne pas établir cette **demande de contrat**, veuillez vous rapprocher de cet organisme :

Inspection du Travail Agricole :
154, av de Hambourg – 13008 Marseille
04 91 76 73 62

4 – NATIONALITE

- 1 – Française
- 2 – Union Européenne
- 3 – Hors Union Européenne *

(Veuillez joindre à la demande une photocopie du Titre autorisant le jeune à travailler sur le territoire français.)

5 – DERNIERE CLASSE FREQUENTEE

Dernière classe fréquentée avant la première année en apprentissage.

6 – NIVEAU DE FORMATION ACTUEL

- 7 – Sortie de CPA ou sortie de collège avant la 3^{ème}.
- 6 – Sortie de 3^{ème} ou abandon classe de 1^{ère} année de CAP ou BEP.
- 5 – Sortie de 2^{ème} année de CAP ou de BEP ou abandon en classe de Seconde ou Première.
- 4 – Sortie de Terminale ou abandon des études supérieures avant BAC+2.
- 3 – Sortie avec un diplôme de niveau BAC+2 : DUT, BTS, DEUG, etc...
- 2 – Sortie avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou diplôme de grande école.

7 – DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU

- 8 – Aucune diplôme
- 7 – Certificat de formation générale
- 6 – Brevet des collèges
- 5 – CAP ou BEP
- 4 – Bac général ou technologique
- 3 – Bac professionnel, brevet de technicien ou brevet professionnel
- 2 – DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau BAC+2
- 1 – Diplôme de niveau BAC+3 ou plus

8 – SITUATION AVANT L'APPRENTISSAGE

- 1 – Scolarité
- 2 – Parcours d'initiation aux métiers (apprenti junior)
- 3 – Universitaire
- 4 – Contrat d'apprentissage
- 5 – Contrat de professionnalisation
- 6 – Contrats aidés (CAE, SEJE, CIE)
- 7 – Stagiaire de la formation professionnelle
- 8 – Salarié (y compris temporaire)
- 9 – Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE
- 10 – Inactivité
- 11 – Autre situation

9 – A bénéficié d'un dispositif d'accompagnement

- 1 – Dans le cadre d'un CIVIS
- 2 – Dans le cadre de volontariat du contrat pour l'insertion
- 3 – Dans le cadre d'un autre dispositif d'accompagnement
- 4 – Non

10 – REMUNERATION DE L'APPRENTI(E)

Age Du jeune	Rémunération	
	Année d'exécution	% du SMIC
16 – 17 ans	1 ^{er} année	25 %
	2 ^e année	37 %
	3 ^e année	53 %
18 – 20 ans	1 ^{er} année	41 %
	2 ^e année	49 %
	3 ^e année	65 %
21 – 25 ans	1 ^{er} année	53 %
	2 ^e année	61 %
	3 ^e année	78 %

Ce salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

En cas de changement de tranche d'âge en cours d'année le pourcentage de rémunération augmente.

Formation complémentaire	A partir de 16 ans	A partir de 18 ans	A partir de 21 ans
Après contrat de 1 an	40 %	56 %	68 %
Après contrat de 2 ans	52 %	64 %	76 %
Après contrat de 3 ans	68 %	80 %	93 %

Attention : Des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de prolongation ou de réduction de la durée de l'apprentissage, en cas de modification de cette durée en raison du niveau initial du jeune, en cas de contrats successifs conclus chez un même employeur, en cas d'entrée en apprentissage à l'issue d'un contrat d'orientation effectué dans la même entreprise et en cas de prolongation du contrat d'un apprenti handicapé.